

Département de l'Eure  
Canton de Pacy-sur-Eure

Commune de La Chapelle Longueville

Arrêté temporaire  
Pose d'un coffret et raccordement ENEDIS

N° 34/2022

Monsieur le Maire de La Chapelle Longueville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213.1,

Vu le Code de la Route et notamment l'article R. 411-8,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière huitième partie,

Vu la demande de **BEZIEL Gwenaël représentant la société SPIE CityNetworks Ouest Centre, située 38 rue du Bois des Coutures – 76410 CLEON** en date du **24 mars 2022**

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers et des intervenants du chantier dans le cadre **d'un terrassement pour raccordement ENEDIS dans la rue Alphonse Georges Poulain à Saint-Pierre d'Autils – 27950 LA CHAPELLE-LONGUEVILLE.**

ARRETE

**Article 1 :** A compter du **25 avril 2022** et pendant 15 jours, la société **SPIE** est autorisée à effectuer un terrassement pour raccordement ENEDIS au niveau de la rue Alphonse Georges Poulain. Il y aura une interdiction de circuler et de stationner pour les véhicules légers et poids lourds.

La **dévi**ation se fera par la rue du guesdon, la D73 et la rue aux barats pendant une **demi-journée.**

**Article 2 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (huitième partie) **sera mise en place par SPIE CityNetworks Ouest Centre, située 38 rue du Bois des Coutures – 76410 CLEON, responsable des travaux.**

**Article 3 :** Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

**Article 4 :** Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

**Article 5 :** Le Maire de La Chapelle Longueville, La police nationale et **Gwénaél BEZIEL** représentant de **SPIE CityNetworks Ouest Centre** responsable des travaux sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

A la Chapelle Longueville, le 24 mars 2022

Similien CRESTANI  
Directeur Général des Services

